

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation émanant du client entraîne l'application des frais suivants

Pour les prestations aériennes dès la signature du contrat : 100% du prix TTC du vol. Pour les prestations d'assurance dès la signature du contrat: 100% du prix TTC de l'assurance

Pour toutes les prestations autres que les prestations aériennes (ci-après les « prestations terrestres ») :

- Plus de 30 jours avant le départ : pas de frais retenus
- De 30 à 15 avant le départ : 50% du prix total TTC des prestations terrestres
- A 15 jours ou moins du départ : 100% du prix total TTC des prestations terrestres

Les frais de service ne sont pas remboursables en cas d'annulation du présent contrat à l'initiative du client.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants : Frais d'annulation/résolution du contrat Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage)

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de 4 participants n'est pas atteint :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.
- Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

DATE :

SIGNATURE :

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant MERVENTURE dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Nom: Quellec Oriane

Adresse : 5 allée des tanneurs 44000 Nantes

Tel (whatsapp): + 33 6 82 78 63 63

Le défaut de signalement de non conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : MYWAY 165, avenue de Bretagne 59000 Lille par lettre RAR accompagné(e) de tout justificatif. Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 Aout 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, vous disposez d'un recours gratuit auprès de la Médiation Tourisme et Voyage MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - www.mtv.travel dans un délai d'un an après la date de retour du voyage litigieux, en cas de réponse négative ou d'absence de réponse de MYWAY dans un délai de 60 jours. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

DATE :

SIGNATURE :

QUI SOMMES NOUS ?

Merventure est une Entreprise individuelle

TELEPHONE +33 6 82 78 63 62 - SIREN 977622349

Apporteur d'affaire membre du Collectif My Way immatriculé Atout France IM059190009 dont le siège se situe 165 avenue de Bretagne 59000 LILLE.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : MYWAY 165, avenue de Bretagne 59000 Lille par lettre RAR accompagné(e) de tout justificatif. Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 Aout 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, vous disposez d'un recours gratuit auprès de la Médiation Tourisme et Voyage MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - www.mtv.travel dans un délai d'un an après la date de retour du voyage litigieux, en cas de réponse négative ou d'absence de réponse de MYWAY dans un délai de 60 jours. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

GARANT FINANCIER

Nom GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION Adresse : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE MY WAY

Nom : GENERALI IARD Adresse : 2, rue Pillet Wil 75009 Paris

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE MERVENTURE

Nom: MAIF Adresse: CS 90000 - 79038 Niort Cedex 9

DATE :

SIGNATURE :